

CCAS



REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

Colmar

PROCES-VERBAL

50ème séance

du

23 juin 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur convocation de Madame la Vice-Présidente, par lettre datée du 17 juin 2021, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le mercredi 23 juin 2021 à 17h00 à la Mairie de Colmar.

Nombre de présents : 8
excusés : 3

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG, Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACÔTE – Directeur Général Adjoint des Services, Mmes Cathy GHIO – Chef du CCAS, Fabienne HUSSER – Pôle associations.

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 JUIN 2021

Compte-rendu des décisions prises par le Conseil d'Administration du CCAS le 23 juin 2021.

- 194-2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
- 195-2021 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**
- 196-2021 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**
- 197-2021 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**
- 198-2021 - SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS – DEUXIEME TRANCHE**
- 199-2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE COLMAR ET L'ASSOCIATION ACCUEIL PROTECTION PREVENTION URGENCE INCLUSION SANTE SOCIAL (APPUIS) POUR L'ETABLISSEMENT LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS) 2021-2026**
- 200-2021 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE COLMAR ET L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 68 2021-2024**

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juin 2021

194-2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG, Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 JUIN 2021

Nombre de voix pour : 9
contre : 0
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE
Transmission à la Préfecture :

Point N° 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapport n° 194 - 2021

Conformément aux règles de comptabilité publique, le Centre Communal d'Action Sociale établit son Compte Administratif. Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant l'exécution budgétaire au cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats de dépense) et la rapprochant des autorisations budgétaires votées par le Conseil d'Administration (budgets primitif et supplémentaire). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'est pas présent pour l'approbation du Compte Administratif. Le Conseil d'Administration est présidé par M. Christian MEISTERMANN élu par le Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

- APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen.
- CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ARRETE** le résultat définitif tel que résumé ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 se résume ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				529 218,35 €		529 218,35 €
Résultat affecté				0,00 €		0,00 €
Opérations de l'exercice			1 885 618,39 €	1 971 083,20 €	1 885 618,39 €	1 971 083,20 €
TOTAUX			1 885 618,39 €	1 971 083,20 €	1 885 618,39 €	1 971 083,20 €
Résultats de clôture				614 683,16 €		614 683,16 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				614 683,16 €		614 683,16 €
RESULTATS DEFINITIFS				614 683,16 €		614 683,16 €

DONNE décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2020 conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Président
Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente

28 JUIN 2021



**Centre Communal
d'Action Sociale
de
COLMAR**

Compte Administratif
Exercice 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE DE 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2020

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
p. 3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p. 4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p. 5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p. 8 à 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p. 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p. 12 à 14	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6 - Equilibre des opérations financières		X
	A7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers (subventions)	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée budget principal, budgets annexes		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
 - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - ~~budgetaires (délibération n° du) (2)~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 1 885 618.39	g 1 971 083.20
	Section d'investissement	b:	h

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 529 218.35
	Report en section d'investissement (001)	d	j

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	1 885 618.39 =a+b+c+d	2 500 301.55 =g+h+i+j
--	---------------------------------	---------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 885 618.39 =g+c+e	2 500 301.55 =j+i+k
	Section d'investissement	=b+d+f	=h+l
	TOTAL CUMULE	1 885 618.39 =a+b+c+d+e+f	2 500 301.55 =g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandalées	Titres restant à émettre
-----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	693 010,35	214 732,40			478 277,95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200,00	771 554,37			48 645,63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	981 628,00	899 331,62			62 290,38
Total des dépenses de gestion courante		2 474 838,35	1 885 618,39			589 219,96
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 600,00				5 600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 480 438,35	1 885 618,39			594 819,96
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		2 480 438,35	1 885 618,39			594 819,96

Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 949 220,00	1 969 583,20			-20 363,20
Total des recettes de gestion courante		1 949 220,00	1 969 583,20			-20 363,20
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	1 500,00			500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 951 220,00	1 971 083,20			-19 863,20
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 951 220,00	1 971 083,20			-19 863,20
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		529 218,35				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	214 732.40		214 732.40
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	771 554.37		771 554.37
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	899 331.62		899 331.62
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 885 618.39		1 885 618.39
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 969 583,20		1 969 583,20
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00		1 500,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 971 083,20		1 971 083,20
	Pour Information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			529 214,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	693 010.35	214 732.40			478 277.95
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	13 100.00	4 675.61			8 424.39
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES					
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00				100.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 000.00	4 675.61			8 324.39
-61-	SERVICES EXTERIEURS	1 900.00	630.01			1 269.99
6162	DIVERS DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 900.00	630.01			1 269.99
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	678 010.35	209 428.78			468 581.57
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					
6232	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00				1 000.00
6238	FETES ET CEREMONIES	58 000.00	21 036.71			36 963.29
	DIVERS					
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS	185 500.00	120 998.93			64 501.07
6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS RECEPTIONS	500.00				500.00
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 600.00	2 577.14			22.86
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	67 470.00	51 070.00			16 400.00
6288	AUTRES	362 910.35	13 744.00			349 166.35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00	771 554.37			48 645.63
+62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	820 000.00	771 334.37			48 665.63
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	820 000.00	771 334.37			48 665.63
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	200.00	220.00			-20.00
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	200.00	220.00			-20.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	961 828.00	899 331.62			62 296.38
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
6562	SECOURS					
6568	AIDES AUTRES SECOURS	318 000.00 200.00	261 683.62			56 316.38 200.00
6573	SUBVENTIONS					
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	13 750.00 629 678.00	13 750.00 623 898.00			5 780.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+66+656	2 474 838,35	1 885 618,39			589 219,96
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 600,00				5 600,00
- 67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 600,00 5 600,00				5 600,00 5 600,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022	2 480 438,35	1 885 618,39			594 819,96

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 480 438,35	- 1 885 618,39				594 819,96
---	---------------------	-----------------------	--	--	--	-------------------

Pour information: D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112.

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 949 220,00	1 969 583,20			-20 363,20
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
	PARTICIPATIONS					
	ETAT					
74718	AUTRES	35 000,00	40 000,00			-5 000,00
7473	DEPARTEMENTS	10 000,00	20 363,20			-10 363,20
7474	COMMUNES	1 893 220,00	1 898 220,00			-5 000,00
7476	AUTRES ORGANISMES	11 000,00	11 000,00			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 949 220,00	1 969 583,20			-20 363,20
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	1 500,00			500,00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000,00	1 500,00			500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		1 951 220,00	1 971 083,20			-19 863,20
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 951 220,00	1 971 083,20			-19 863,20

Pour Information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	529 210,35
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCS GÉNÉRAUX ADM. PUBLIQUES LOCALES	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ	6 FAMILLE
DEPENSES		1 885 618,39		825 831,52	755 824,83	303 962,04
Dépenses réelles		1 885 618,39		825 831,52	755 824,83	303 962,04
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	214 732,40		54 277,15	21 493,21	138 962,04
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	771 554,37		771 554,37		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	899 331,62			734 331,62	165 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Dépenses d'ordre						
002 Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES		2 500 301,55	529 218,35	1 892 720,00	78 363,20	
Recettes réelles		1 971 083,20		1 892 720,00	78 363,20	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 969 583,20		1 891 220,00	78 363,20	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00		1 500,00		
Recettes d'ordre						
002 Excédent de fonctionnement reporté		529 218,35	529 218,35			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

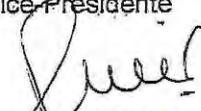
**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations:</u>		
APAMAD ACCOMPAGNEMENT ET MAINTIEN A DOMICILE	65 000.00	
LES BOUCHONS DE L'ESPOIR	1 000.00	
AIDES	1 800.00	
APPUIS	11 000.00	
ASS. LE SECOND SOUFFLE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUEL (GEM) DE COLMAR	3 500.00	
LIGUE CONTRE LE CANCER HAUT-RHIN	500.00	
SOLIDARITE FEMMES 68	750.00	
ORDRE DE MALTE - DEL 68	2 500.00	
RESONANCE (ANC. CAROLINE BINDER)	7 000.00	
APALIB	100 000.00	
UNION NATIONALE INVALIDES ACCIDENTES DU TRAVAIL	450.00	
ASSOC SYND FAMILLES MONOPARENTAL ET RECOMPOSEES	5 000.00	
GESTION VESTIAIRE COMMUNAUTAIRE	1 400.00	
SOS AMITIE HT RHIN	1 000.00	
CROIX ROUGE FRANCAISE COLMAR	9 378.00	
CARITAS SECOURS CATHOLIQUE	14 000.00	
SECOURISTES CROIX BLANCHE	2 200.00	
PARALYSES DE FRANCE	3 000.00	
DELTA REVIE HAUT RHIN	2 100.00	
EDUCATIVE ET SPORT MAISON ARRET	200.00	
SECOURS POPUL FR FED HAUT RHIN	6 000.00	
ESPOIR	247 570.00	
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	1 200.00	
CENTRE D'ENTRAIDE ALIMENTAIRE LA	72 500.00	
CONTACT PLUS	20 000.00	
JALMALV HAUTE ALSACE	3 100.00	
MANNE EMPLOI	6 250.00	
SEPIA SUICIDE ECOUTE PREVENTION INTERVENTION ADOLESCENTS	7 200.00	
RESTOS DU COEUR	6 000.00	
ACCES ASSOCIATION CHRETIENNE DE COORDINATION, D'ENTRAIDE ET D'APPONNA 68	15 000.00	
APPONA 68	5 000.00	
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN	1 500.00	
AMICALE CLAIR MATIN	800.00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	623 698.00	

IV - ANNEXES
ARRÊTE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 23 juin 2021

La Vice-Présidente

Nathalie PRUNIER

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9

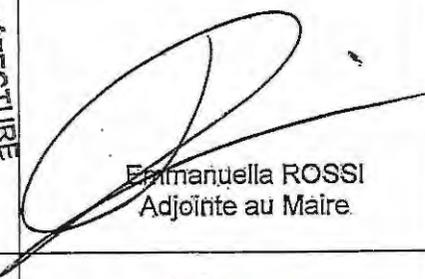
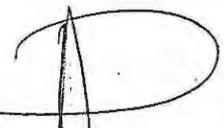
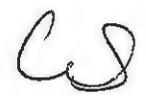
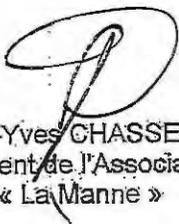
VOTES Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : le 17 juin 2021

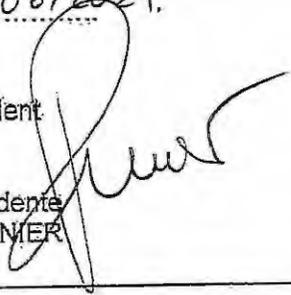
Les membres du Conseil d'administration,

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 23 juin 2021

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 JUIN 2021

<p>Excusé Eric STRAUMANN Président</p>	<p> Emmanuella ROSSI Adjointe au Maire</p>	<p> Nadia HOOG Adjointe au Maire</p>	<p> Christian MEISTERMANN Adjoint au Maire</p>	<p> Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale</p>
<p>Solange GARIN Représentante de l'UDAF</p>	<p> Marc HEIMERMANN Vice-Président de l'Association « APALIB »</p>	<p> Jean-Yves CHASSERY Président de l'Association « La Manne »</p>	<p>Samir CHIBOUT Directeur Pôle Hébergement Association « ESPOIR »</p>	<p> Marc LAMBA Conseiller Départemental APF France handicap 68</p>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/06/2021 et de la publication le 24/06/2021.
A Colmar, le

Pour le Président


La Vice-Présidente
Nathalie PRUNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juin 2021

195-2021 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG, Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE
Transmission à la Préfecture :

Point N° 2 COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Rapport n° 195 - 2021

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice dressé par le Trésorier Principal Municipal. Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré, et

après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

STATUANT - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne la section de fonctionnement
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 JUIN 2021

Pour le Président
Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente

Résultats budgétaires de l'exercice

01208 - CCAS COLMAR

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		2 480 438,35	2 480 438,35
Titres de recette émis (b)		1 974 215,02	1 974 215,02
Réductions de titres (c)		3 131,82	3 131,82
Recettes nettes (d = b - c)		1 971 083,20	1 971 083,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		2 480 438,35	2 480 438,35
Mandats émis (f)		1 938 236,46	1 938 236,46
Annulations de mandats (g)		52 618,07	52 618,07
Depenses nettes (h = f - g)		1 885 618,39	1 885 618,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		85 464,81	85 464,81
(h - d) Déficit			

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 JUN 2021

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11208 - CCAS COLMAR

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	529 218,35		85 464,81		614 683,16
TOTAL I	529 218,35		85 464,81		614 683,16
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	529 218,35		85 464,81		614 683,16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juin 2021

196-2021 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG, Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 JUIN 2021

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE
Transmission à la Préfecture :

28 JUIN 2021

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 23.06.2021

**Point N° 3 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2020**

Rapport n° 196 - 2021

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, il appartient au Conseil d'Administration de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	85 464,81 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	529 218,35 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	A + B	614 683,16 €

Section d'Investissement		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	/
Restes à réaliser		
Dépenses	Recettes	D
Solde des restes à réaliser		E = C + D
Besoin de financement à la section d'investissement		

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	-/-
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	A+B-F	614 683,16 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

CONSTATE que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 614 683,16 €.

DECIDE d'affecter ce résultat à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Pour le Président
Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juin 2021

197-2021 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG, Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE
Transmission à la Préfecture :

28 JUIN 2021

Point N° 4 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Rapport n° 197 - 2021

Le Budget Supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et d'ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire prend en compte le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour 614 683,16 € dont 88 570 € déjà inscrits prévisionnellement au BP 2021.

Afin de tenir compte du résultat constaté lors de l'approbation du Compte Administratif 2020, le montant restant à faire constater au BS 2021 est de 526 113,16 €. Ce montant se répartit entre les chapitres suivants :

- chapitre 011 : 395 513,16 € dont 10 000 € au compte 6184, 50 000 € au compte 6232, 15 000 € au compte 6238, 15 000 € au compte 6247 et 305 513,16 au compte 6288,
- chapitre 65 : 125 000 € dont 65 000 € au compte 6562 et 60 000 € au compte 6574
- chapitre 67 : 5 600 € au compte 673.

Compte tenu de ces inscriptions, le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Budget Primitif 2021	Budget Supplémentaire 2021	Cumul
Investissement	-/-	-/-	-/-
Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre 011 – charges à caractère général	342 470,00 €	395 513,16 €	737 983,16 €
Chapitre 012-charges de personnel et assimilé	800 220,00 €	0 €	800 220,00 €
Chapitre 65-autres charges de gestion courante	907 050,00 €	125 000,00 €	1 032 050,00 €
Chapitre 67- charges exceptionnelles	0 €	5 600,00 €	5 600,00 €
TOTAL DEPENSES	2 049 740,00 €	526 113,16 €	2 575 853,16 €
RECETTES			
Compte 002	88 570,00 €	526 113,16 €	614 683,16 €
Chapitre 74-dotations, subventions, participations	1 959 670,00 €	-/-	1 959 670,00 €
Chapitre 77-produits exceptionnels	1 500,00 €	-/-	1 500,00 €
TOTAL RECETTES	2 049 740 €	526 113,16 €	2 575 853,16 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

ARRETE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021 au montant en équilibre de 526 113,16 € concernant le solde de l'excédent 2020,

VOTE les crédits par chapitre,

ADOpte le présent Budget Supplémentaire 2021.

Pour le Président
Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente

28 JUIN 2021



**Centre Communal
d'Action Sociale
de
COLMAR**

Budget Supplémentaire
Exercice 2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**VILLE DE COLMAR dont la population est de 3500 habitants et plus - CCAS
DE COLMAR (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE : 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

BUDGET : CCAS (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.1	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.4	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.5	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.6	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.7	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.8 à 10	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	X
	D2 - Arrêté et signatures		

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- sans (2) les programmes d'équipement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des viréments d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	526 113,16	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 526 113,16
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		526 113,16	526 113,16

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		526 113,16	526 113,16

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	342 470,00	0,00	395 513,16	395 513,16	737 983,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	800 220,00	0,00	0,00	0,00	800 220,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	907 050,00	0,00	125 000,00	125 000,00	1 032 050,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 049 740,00	0,00	520 513,16	520 513,16	2 570 253,16
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 049 740,00	0,00	526 113,16	526 113,16	2 575 853,16
023	Viréme ^{nt} à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opé ^{rat} * ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opé ^{rat} * ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 049 740,00	0,00	526 113,16	526 113,16	2 575 853,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 575 853,16
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 959 670,00	0,00	0,00	0,00	1 959 670,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 959 670,00	0,00	0,00	0,00	1 959 670,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 961 170,00	0,00	0,00	0,00	1 961 170,00
042	Opé ^{rat} * ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opé ^{rat} * ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 961 170,00	0,00	0,00	0,00	1 961 170,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	614 683,16
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 575 853,16
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modèles de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DÉPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	395 513,16		395 513,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125 000,00		125 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 600,00	0,00	5 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		526 113,16	0,00	526 113,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	526 113,16
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	-0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	526 113,16
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	526 113,16
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Chartes à caractère général	342 470,00	395 513,16	395 513,16
6068	Autres matériels et fournitures	18 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 900,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	58 000,00	50 000,00	50 000,00
6238	Divers	0,00	15 000,00	15 000,00
6247	Transports collectifs	180 500,00	15 000,00	15 000,00
6281	Concours divers (collations)	2 650,00	0,00	0,00
62874	Remb. frais à la collectivité rattach.	68 920,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	12 000,00	305 513,16	305 513,16
012	Chargés de personnel, frais assimilés	800 220,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	800 000,00	0,00	0,00
6451	Collations à l'U.R.S.S.A.F.	220,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	907 050,00	125 000,00	125 000,00
6562	Aides	343 000,00	65 000,00	65 000,00
6568	Autres secours	300,00	0,00	0,00
6573	Subv. fonct. Organismes publics	13 750,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	550 000,00	60 000,00	60 000,00
658	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 049 740,00	526 513,16	526 513,16
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	5 600,00	5 600,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	5 600,00	5 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 049 740,00	526 113,16	526 113,16
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transféré entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 049 740,00	526 113,16	526 113,16

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	526 113,16

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'éclap en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. délimitations du chapitre des opérations d'ordre, D.F. 042 = R.I. 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 à produit des cessions d'immobilisation).

(9) Le compte 66112 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 959 670,00	0,00	0,00
74710	Autres participations Etat	40 000,00	0,00	0,00
7473	Participat* Départements	17 000,00	0,00	0,00
7474	Participat* Communes	1 891 670,00	0,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	11 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 959 670,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	1 500,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 961 170,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 961 170,00	0,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	526 113,16
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	526 113,16

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	8 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses réelles	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (a/204) (3)	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice	0	884 190	1 373 163	318 500	2 575 853
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	884 190	1 373 163	318 500	2 575 853
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	0	1 880 170	81 000	0	1 961 170
RAR N-1 et reports	614 683	0	0	0	614 683
Total cumulé recettes de fonctionnement	614 683	1 880 170	81 000	0	2 575 853

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les catèges des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure Intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure Intercommunale.

IV – ANNEXES						IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE						A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Familles	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	---------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses Investissement		0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0
020	Dépenses Imprévues	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immo.	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		0	884 190	1 373 163	318 500	2 575 853
Dépenses réelles		0	884 190	1 373 163	318 500	2 575 853
011	Charges à caractère général	0	83 970	335 513	318 500	737 983
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	800 220	0	0	800 220

CCAS DE COLMAR - CCAS - BS - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	1 032 050	0	1 032 050
656	Frais de fonctionnement des groupes d'ét	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	5 600	0	5 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		0	1 880 170	81 000	0	1 961 170
Recettes réelles		0	1 880 170	81 000	0	1 961 170
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaine et ventes div	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	1 878 670	81 000	0	1 959 670
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	1 500	0	0	1 500
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

(1) Pour le cloisonnement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

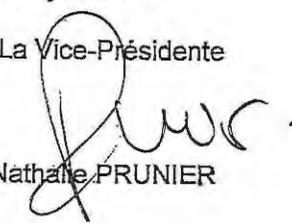
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 23 juin 2021

La Vice-Présidente


Nathalie PRUNIER

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 23 juin 2021

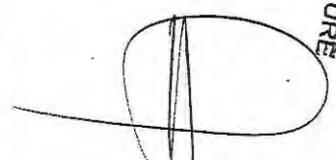
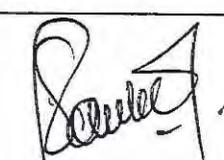
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombres de suffrages exprimés : 11

VOTES Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : le 17 juin 2021

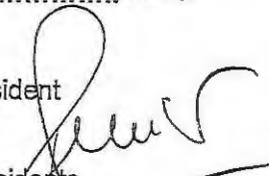
Les membres du Conseil d'administration,

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 Juin 2021

<p><i>Excusé</i> Eric STRAUMANN Président</p>	<p> Emmanuella ROSSI Adjointe au Maire</p>	<p> Nadia HOOG Adjointe au Maire</p>	<p> Christian MEISTERMANN Adjoint au Maire</p>	<p> Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale</p>
<p>Solange GARIN Représentante de l'UDAF</p>	<p> Marc HEIMERMANN Vice-Président de l'Association « APALIB »</p>	<p> Jean-Yves CHASSERY Président de l'Association « La Manne »</p>	<p>Samir CHIBOUT Directeur Pôle Hébergement Association « ESPOIR »</p>	<p> Marc LAMBA Conseiller Départemental APF France handicap 68</p>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/06/2021 et de la publication le 24/06/2021,
A Colmar, le

Pour le Président


La Vice-Présidente
Nathalie PRUNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juin 2021

198-2021 - SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS – DEUXIEME TRANCHE

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG (qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association L'ORDRE DE MALTE), Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY (qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association LA MANNE), Marc HEIMERMANN (qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention aux associations APALIB et APAMAD) et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

Nombre de voix pour : 8
contre : 0
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE
Transmission à la Préfecture :

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 23.06.2021

Point N° 5 SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} tranche -

Rapport n° 198-2021

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une seconde tranche de subventions pour l'année 2021 selon le tableau ci-joint.

Les associations «APALIB', APAMAD, LA MANNE, ESPOIR » ont bénéficié d'une avance sur subvention conformément aux décisions prises lors du Conseil d'Administration du 31 mars 2021, pour une somme globale de 201 250 €.

Les montants proposés pour cette 2^{ème} tranche de subventions s'élèvent à un total de 403 400 €. Il reste à attribuer au titre de la présente délibération, un montant de 202 150 €, après déduction des avances versées.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'avis de la commission Subventions du 15 juin 2021

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-joint

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 compte 6574.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les conventions, selon le modèle ci-joint, adapté le cas échéant aux situations particulières, à conclure avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000,00 €, désignées ci-après :

- Association APALIB',
- Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD),
- Association LA MANNE, Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail,
- Association ESPOIR,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La Vice-Présidente

28 JUIN 2021

Subventions aux Associations Année 2021 - 2ème tranche

Associations par secteur d'intervention	Attributions 2020	Demandes 2021	Propositions 2021	Avances déjà versées	Décisions du CA
PERSONNES AGEES					
Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile "APAMAD"	65 000,00 €	84 476,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	17 500,00 €
Association APALIB'	100 000,00 €	136 915,00 €	80 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €
<i>S/TOTAL</i>	<i>165 000,00 €</i>	<i>221 391,00 €</i>	<i>130 000,00 €</i>	<i>82 500,00 €</i>	<i>47 500,00 €</i>
SANTE					
Association Suicide Ecoute Prévention Auprès des Adolescents - SEPIA	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €		7 200,00 €
Association Réseau Santé Colmar	pas de demande	17 500,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
Association des Secouristes Français - Croix Blanche Colmar	2 200,00 €	4 800,00 €	2 200,00 €		2 200,00 €
<i>S/TOTAL</i>	<i>9 400,00 €</i>	<i>29 500,00 €</i>	<i>19 400,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>19 400,00 €</i>
AIDE MATERIELLE & ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES					
Association LA MANNE Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail	72 500,00 €	72 500,00 €	72 500,00 €	36 250,00 €	36 250,00 €
Association Syndicale des Familles Monoparentales et Reconstituée (ASFMR) projet : vacances solidaires		1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €
Association ESPOIR	165 000,00 €	176 000,00 €	176 000,00 €	82 500,00 €	93 500,00 €
Association Ordre de Malte France - groupe local de Colmar	2 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €
<i>S/TOTAL</i>	<i>240 000,00 €</i>	<i>254 000,00 €</i>	<i>254 000,00 €</i>	<i>118 750,00 €</i>	<i>135 250,00 €</i>
TOTAL GENERAL	414 400,00 €	504 891,00 €	403 400,00 €	201 250,00 €	202 150,00 €



REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

**Convention relative à l'attribution d'un concours financier
à l'associationau titre de l'année 2021**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par sa Vice-Présidente en exercice, Madame Nathalie PRUNIER, ou son représentant, en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2021,

ci-après désigné par les termes, « **le CCAS de la Ville de Colmar** »,

d'une part,

L'association, dont le siège social est situé au, représentée par son Président,

SIRET :

ci-après désignée sous le terme « **l'association** »,

d'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la demande de subvention de l'association en date du.....présentée par l'association,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar 23 juin 2021 autorisant la Vice-Présidente à accorder **une subvention** d'un montant de.....€ à l'associationafin de poursuivre ses activités en direction des Colmariens.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar soutient depuis de nombreuses années les associations œuvrant dans le domaine....., sur le ban de Colmar, par le versement annuel de subventions de fonctionnement. Afin de permettre à l'association de faire face le plus tôt possible à ses charges salariales et à ses frais de fonctionnement, le CCAS de la Ville de Colmar décide le versement d'une avance sur subvention qui tient compte à la fois du rayonnement de l'activité mais aussi du nombre d'adhérents et des autres modalités de financements obtenues.

ARTICLE 2 – Durée de la convention :

La présente convention est valable pour l'exercice 2021. En cas de reconduction de la subvention, une nouvelle convention sera signée entre les parties.

ARTICLE 3 – Descriptif de l'action soutenue par le CCAS de la Ville de Colmar :

L'association s'engage à

ARTICLE 4 – Montant du soutien du CCAS de la Ville de Colmar :

Pour 2021, le CCAS de la Ville de Colmar alloue à l'association une subvention globale de €.

Cette somme comprend l'avance d'un montant de€ déjà versée, et le solde de€.

Le renouvellement de la subvention ainsi accordée ne constitue aucunement un droit. La reconduction de l'aide fera l'objet d'un nouvel examen en fonction des critères définis à l'article 3.

ARTICLE 5 – Modalités de versement de la contribution financière :

Le versement sera effectué par virement au compte de l'association N°

L'ordonnateur de la dépense est le Président du CCAS de la Ville de Colmar, le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

ARTICLE 6 – Communication :

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par le CCAS de la Ville de Colmar dans les informations et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant les objectifs couverts par la présente convention.

ARTICLE 7 – Restitution des comptes, présentation des documents financiers, évaluation :

La décision d'attribution de la subvention 2021 doit également prendre en compte l'examen du compte d'exploitation et du bilan d'activité de l'année précédente.

L'associations'engage à :

- a) communiquer au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, au plus tard le 30 septembre 2021 le compte d'emploi de la subvention attribuée en 2019,
- b) formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 1^{er} décembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé,
- c) de tenir à sa disposition, les éléments financiers permettant de mesurer la bonne exploitation des activités financées, et d'une manière générale tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale et de gestion utiles.

Enfin, en cas de subventions supérieures à 153 000 €, l'association devra présenter un bilan, un compte de résultat, une annexe certifiée par un Commissaire aux Comptes professionnel conformément aux dispositions de l'article L.612-4 du code de commerce.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le CCAS de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 8 – Autres engagements :

L'association s'engage à informer le CCAS de la Ville de Colmar de tout changement apporté dans ses statuts.

ARTICLE 9 – Assurance :

L'association souscrira une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Elle paiera la prime afférente sans que la responsabilité du CCAS de la Ville de Colmar ne puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande l'existence de celle-ci.

ARTICLE 10 – Résiliation de la convention

Le CCAS de La Ville de Colmar se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par **l'association** de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar par lettre recommandée avec accusé de réception, **l'association** n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'association d'achever sa mission.

ARTICLE 11 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés à l'article 7, le CCAS de la Ville de Colmar pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 12 : Litiges :

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leurs recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>) ».

Fait en deux exemplaires
A Colmar, le

Pour l'Association,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Colmar

Président

Nathalie PRUNIER
Vice-Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juin 2021

199-2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE COLMAR ET L'ASSOCIATION ACCUEIL PROTECTION PREVENTION URGENCE INCLUSION SANTE SOCIAL (APPUIS) POUR L'ETABLISSEMENT LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS) 2021-2026

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG, Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE
Transmission à la Préfecture :

**Point N° 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE COLMAR ET L'ASSOCIATION ACCUEIL
PROTECTION PREVENTION URGENCE INCLUSION SANTE SOCIAL (APPUIS) POUR
L'ETABLISSEMENT LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS)
2021 -2026**

Rapport n° 199 – 2021

L'association APPUIS gère à Colmar une structure médico-sociale « Lits Halte Soins Santé ». Cet établissement est hébergé dans une propriété communale située 2 rue du Lycée.

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) accueillent des personnes sans domicile, dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation, mais une prise en charge adaptée. Le dispositif est ouvert toute l'année, 24h/24, et les usagers bénéficient d'un suivi thérapeutique, d'un accompagnement social et d'un hébergement. Cet établissement peut accueillir 13 personnes, hommes ou femmes sans enfants mineurs.

L'association APPUIS s'est rapprochée du CCAS afin d'établir une convention pour formaliser un protocole en cas de contamination par la légionelle de cette structure.

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) gèrent soigneusement la structure afin d'éviter toute contamination : contrôle annuel effectué par un organisme agréé, vérification de la température de l'eau tous les mois, entretien régulier des robinets et pommeaux de douches, vigilance sur les points d'eau non utilisés, etc... Toutefois en cas de positivité à la légionelle et de fermeture du circuit d'eau, l'établissement doit trouver une solution pour permettre aux usagers de se doucher.

Pour répondre favorablement à la demande d'APPUIS, la convention annexée à cette délibération vise à formaliser les modalités d'un secours hygiène en cas de contamination de l'établissement à la légionelle, à destination des résidents des LHSS de l'association APPUIS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE La convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Colmar et l'association Accueil Protection Prévention Urgence Inclusion Santé Social (APPUIS) pour l'établissement Lits Halte Soins Santé (LHSS) 2021-2026.

AUTORISE Madame la Vice-Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Vice-Présidente

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE COLMAR ET
L'ASSOCIATION ACCUEIL PROTECTION PREVENTION URGENCE
INCLUSION SANTE SOCIAL (APPUIS) POUR L'ETABLISSEMENT LITS HALTE
SOINS SANTE (LHSS)**

La présente convention est conclue :

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par sa Vice-Présidente en exercice, Madame Nathalie PRUNIER, habilitée par délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar du 23 juin 2021,

ci-après désigné « CCAS » d'une part,

Et

L'association Accueil Protection Prévention Urgence Inclusion Santé Social dont le siège social est situé 5, rue Jules EHRMANN 68100 MULHOUSE, représentée par la Directrice de l'établissement Lits Halte Soins Santé, Madame Vanessa BRINGOUT,

ci-après désignée sous le terme « APPUIS », d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'établissement Lits Halte Soins Santé (LHSS) de l'Association APPUIS, situé 2 rue du Lycée à Colmar, a pour mission principale d'accueillir et d'héberger des personnes sans domicile, dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation, mais une prise en charge adaptée. A ce titre, une surveillance des installations sanitaires, des réseaux d'eau chaude ainsi que des systèmes de production d'eau chaude susceptibles d'être contaminés par les légionelles est obligatoire.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire fixe : « *les prescriptions techniques applicables aux installations collectives de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire qui alimentent les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux, [...] recevant du public qui possèdent des points d'usage à risque tels que définis à l'article 2 du présent arrêté* ».

La présente convention a pour objectif de définir les conditions de partenariat entre le CCAS et l'association APPUIS dans le cadre d'un secours hygiène en cas de contamination à la légionelle, à destination des résidents des LHSS de l'association APPUIS.

Article 1 : Description du partenariat

1.1 Objectif

- Permettre aux usagers de la structure LHSS de bénéficier des sanitaires (douche/jour) de la piscine Aqualia le temps du traitement du circuit d'eau en cas de contamination à la légionelle.

1.2 Publics visés

- Les résidents des LHSS de l'association APPUIS.

1.3 Moyens humains

- Un.(e) salarié(e) de l'association APPUIS.

Article 2 : Engagements des parties

2-1 Engagements du CCAS

- Permettre, à titre gracieux, l'accès aux douches (une douche par jour) pour les usagers du LHSS pendant la période du traitement du circuit d'eau en cas de contamination à la légionelle.

2-2 Engagements d'APPUIS :

- Communiquer quotidiennement au CCAS (ccas@colmar.fr) et à l'établissement nautique Aqualia (piscines@colmar.fr), par l'envoi d'un mail, la liste des personnes orientées par le LHSS.

- Orienter et/ou accompagner les personnes vers les bains/douches du mardi au samedi de 10h à 11h30 et de 14h15 à 16h30 (ou 15h30 du 15 juin au 25 août)

- Fournir les serviettes et produits d'hygiène

ARTICLE 3 : Engagements communs aux deux parties

Tout échange de données prévu dans le cadre de la présente convention s'effectuera dans le respect des dispositions de la loi relative à l'informatique et aux libertés et du règlement général de la protection des données (RGPD).

Article 4 : Responsable de l'action

La Directrice d'établissement et la Cheffe de service des LHSS de l'association APPUIS.

Article 5 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans et demi à compter du 1^{er} juillet 2021. La présente convention expire le 31 décembre 2026.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Responsabilité et assurances

Les personnes bénéficiaires de l'action dans le cadre de la présente convention sont placées sous l'entière responsabilité de l'association.

Article 7 : Résiliation

Le CCAS se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de dissolution et de liquidation de l'association.

La résiliation prend effet à compter du huitième jour franc de la notification à l'association.

La résiliation de la présente convention interviendra dans les mêmes conditions au cas où il devait être mis fin à l'application de l'action décrite à l'article 1^{er}, dans le respect d'un préavis de 3 mois.

Article 8 : Règlement des différends

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leurs recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>).

Fait en deux exemplaires originaux
A Colmar, le

Pour l'Association,
APPUIS

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Colmar

Vanessa BRINGOUT
Directrice des LHSS

Nathalie PRUNIER
Vice-Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juin 2021

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021

200-2021 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE COLMAR ET L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 68 2021-2024

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Nathalie PRUNIER, Vice-Présidente du CCAS, Mmes et MM. les administrateurs Caroline SANCHEZ, Nadia HOOG, Emmanuella ROSSI, Christian MEISTERMANN, Jean-Yves CHASSERY, Marc HEIMERMANN et Marc LAMBA.

Etaient excusés :

M. Éric STRAUMANN, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER ; Mme Solange GARIN et M. Samir CHIBOUT, qui donnent procuration à M. Marc LAMBA.

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
d'abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELACÔTE
Transmission à la Préfecture :

28 JUIN 2021

MAIRIE DE COLMAR
Centre Communal d'Action Sociale

Séance du Conseil d'Administration du 23 06 2021

**Point N° 7 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE COLMAR ET
L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 68
2021-2024**

Rapport n° 200 – 2021

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Colmar a approuvé la signature d'une convention de partenariat entre le CCAS et l'association Secours Populaire 68 pour une année.

Ce partenariat simple et efficace, mis en place en mars 2020, pendant la première période de confinement liée à la pandémie Covid 19, s'est traduit par une aide à l'achat de denrées de première nécessité pour faire face à l'urgence alimentaire en faveur des ménages colmariens démunis, non connus du CCAS.

De mars 2020 à mars 2021 et dans ce contexte sanitaire particulier, 60 ménages, soit 98 adultes et 97 enfants ont pu être aidés. 690 bons d'achats, d'une valeur unitaire de 8 € ont été délivrés au nom de l'association pour un montant total de 5 520 €, en complément de l'aide apportée par le Secours Populaire 68.

Cette action permet de répondre rapidement à des besoins (alimentaire, hygiène et produits bébé), d'identifier par le biais de l'association, des ménages colmariens en difficulté non connus du CCAS et de leur proposer un accompagnement social.

Compte tenu de l'impact positif de cette action, le CCAS de la Ville de Colmar et l'association Secours Populaire 68 proposent de la reconduire par voie d'avenant pour une durée de 3 ans, conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de la convention du 11 juin 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE L'avenant à la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Colmar et l'association Secours Populaire Français 68 2021-2024.

AUTORISE Madame la Vice-Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat annexé ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Vice-Présidente

REÇU A LA PRÉFECTURE

28 JUIN 2021



AVENANT

**à la Convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Colmar
et l'association « Secours populaire 68 »
2021 - 2024**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par sa Vice-Présidente en exercice, Madame Nathalie PRUNIER, habilitée par délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar du 23 juin 2021,

ci-après désigné par les termes, « **le CCAS de la Ville de Colmar** »,

d'une part,

et

L'association « Secours Populaire 68 », dont le siège social est situé 1 rue du Linge à COLMAR (68000), représentée par sa Secrétaire Générale, Madame Sophie PALPACUER,

ci-après désignée sous le terme « **le Secours Populaire 68** » ,

d'autre part,

Vu la Convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Colmar et le Secours Populaire 68 signée le 16 juin 2020

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Colmar du 11 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Colmar du 23 juin 2021,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée d'application de la convention de partenariat signée le 16 juin 2020 susvisée, relative à une aide à l'achat de denrées de

première nécessité pour faire face à l'urgence alimentaire en faveur des ménages colmariens démunis, conformément aux dispositions prévues à l'article 8.

ARTICLE 2 :

L'échéance de la convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Colmar et le Secours Populaire 68 du 16 juin 2020 susvisée, initialement prévue le 16 juin 2021, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2024 en application de ses dispositions prévues à l'article 8.

Les termes de la convention du 16 juin 2020 susmentionnée sont applicables jusqu'à la nouvelle échéance ainsi fixée.

Il n'est pas dérogé autrement aux dispositions de la convention de partenariat du 16 juin 2020 précitée.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Pour le CCAS
de la Ville de Colmar,

Pour l'association
Secours Populaire 68,

Nathalie PRUNIER
Vice-Présidente

Sophie PALPACUER
Secrétaire Générale